



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2025/007/006

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Corentin BOUCHER, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Christelle BRIU, Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Marie-Claude SORREL.

Secrétaire de séance : Mathieu LECLERCQ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents :** 13 - **Votants :** 14

Date de la convocation : le 1^{er} octobre 2025

Date de publication : 15 octobre 2025 au 15 décembre 2025

GROUPEMENT DE COMMANDES - DÉBARDAGE BOIS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de groupement de commandes pour le débardage des bois dans les forêts publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes, convention constitutive du groupement de commandes entre l'Office National des Forêts et certaines communes forestières de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'intégrer le groupement de commande et de signer la « Convention constitutive du groupement de commande d'exploitation forestière », dont l'objet est la coordination des marchés publics ayant pour objet l'Achat de prestations d'exploitations forestières par câble, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2025-2028.
- **ACCEPTE** que ses coupes prévues soient intégrées au marché régional.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestation d'exploitation forestière et de vente des produits issus de ces exploitations.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Mathieu LECLERCQ